

# La station polaire Princesse Elisabeth s'internationalise

■ L'accord de gouvernement fédéral prévoit l'ouverture de la base belge à la Suisse.

C'est passé inaperçu, mais l'accord de gouvernement "suédois" évoque l'avenir de la station Princesse Elisabeth, le joyau scientifique belge sur les terres gelées du continent antarctique. Que prévoit le texte fondateur du nouvel exécutif fédéral? La base polaire devrait s'ouvrir à la Suisse mais également à d'autres pays encore.

En effet, Alain Hubert, l'explorateur polaire qui pilote les missions scientifiques belges en Antarctique, l'expliquait déjà en mars dernier dans nos colonnes: une négociation va s'engager via le ministère des Affaires étrangères avec la Suisse dans les prochains mois. La Suisse veut être active en Antarctique et la Fondation polaire internationale (une fondation privée présidée par Alain Hubert) travaille avec les Suisses depuis des années. Les autorités suisses pourraient devenir partenaires et investir dans la station belge. Aux côtés,

peut-être, d'investisseurs privés suisses.

Par ailleurs, de manière plus générale, la part du secteur privé dans la station devrait augmenter à l'avenir. Pour concrétiser tout cela, il était cependant nécessaire de changer la structure de gestion de la base Princesse Elisabeth. Le nouveau gouvernement veut donc transformer le secrétariat polaire (l'organisme mixte public-privé qui supervise la station) en une association internationale sans but lucratif (AISBL). Ce type de structure devrait permettre de nouer rapidement des contacts avec d'autres pays. C'est le pari d'Alain Hubert: que les scientifiques du monde entier passent par la base belge au pôle Sud pour mener leurs recherches.

## Clarifier la gestion

Cette évolution de statut juridique de l'organisme qui chapeaute la station Princesse Elisabeth devrait également permettre d'éviter certaines... difficultés. Pour rappel, des perquisitions ont eu lieu en février dernier chez Alain Hubert, ainsi que dans les locaux de la Fon-

dation, dans le cadre d'une enquête menée au parquet de Bruxelles.

## Confiance du privé

A la suite de la dénonciation faite par le patron de l'administration fédérale de la Politique scientifique, Philippe Mettens, le parquet de Bruxelles avait ouvert une information judiciaire, qui s'était transformée en une instruction

judiciaire, sur l'existence ou non de conflits d'intérêts concernant Alain Hubert dans le cadre des missions polaires. Concrètement, l'administration fédérale dénonce un système où Alain Hubert est accusé d'être à la fois le bénéficiaire d'argent public destiné à financer

la base polaire et le président de l'organisme chargé de gérer ces financements (l'actuel secrétariat polaire).

Toutefois, les partenaires privés d'Alain Hubert (dont Philippe Bodson) ont maintenu leur confiance, considérant que l'instruction judiciaire et les perquisitions laveraient l'explorateur de toute accusation.

F.C.

# 180

## KILOMETRES

Contrairement aux autres stations polaires, la base belge est située loin des côtes: à 180 kilomètres.